

## L'apport de chaque conjoint dans le revenu des couples mariés

En 2004, dans le canton de Genève, 72% des couples mariés sont actifs, c'est-à-dire qu'ils tirent la majorité de leurs ressources d'une activité lucrative. L'homme contribue à 73% de l'ensemble des revenus du travail de ces couples. En ne prenant que les couples où les deux conjoints travaillent, la contribution monétaire des femmes passe de 27% à 35%, restant nettement inférieure à celle des hommes.

### Des revenus plus élevés pour les couples mariés que pour les « célibataires »

En 2004, 19 milliards de francs de revenus bruts sont déclarés par les 208 400 contribuables personnes physiques imposés au barème ordinaire, soit la très grande majorité des résidents du canton de Genève. Les couples mariés représentent 35 % de ces contribuables et 58 % de leurs revenus.

#### Couples mariés et contribuables « célibataires »

Dans la logique fiscale, un couple marié constitue un seul contribuable. Une personne majeure célibataire, veuve, divorcée ou séparée constitue un contribuable distinct, qu'elle ait ou non des enfants, vive ou non en union libre. Par souci de simplicité, on parle ici de *célibataire*.

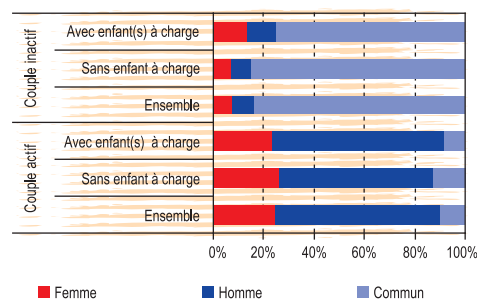
Les couples mariés déclarent, en 2004, un revenu annuel brut médian<sup>1</sup> 2,45 fois supérieur à celui des contribuables *célibataires* (respectivement, 114 576 et 46 792 francs).

<sup>1</sup> Indicateur de référence pour situer le niveau global des revenus, la **médiane** correspond à la valeur pour laquelle la moitié des revenus lui sont inférieurs, l'autre moitié supérieurs.

Cet écart ne peut pas être attribué uniquement au fait que les contribuables mariés se composent de deux personnes adultes. Trois autres facteurs jouent un rôle notable :

1. Les revenus des moins de 30 ans sont en général nettement inférieurs à ceux des contribuables plus âgés. Or, 31 % des *célibataires* sont âgés de moins de 30 ans, contre seulement 5 % des contribuables mariés (âge de la personne de référence, en général l'homme).
2. Les contribuables actifs ont un niveau de revenu plus élevé que les inactifs. Or, les couples mariés sont plus souvent actifs que les *célibataires* (respectivement, 72 % et 61 %).
3. A autres caractéristiques égales, les contribuables avec enfants à charge ont en général un niveau de revenu supérieur à ceux qui n'en ont pas. Les couples mariés ont, assez logiquement, plus souvent des enfants à charge que les *célibataires* (respectivement, 50 % et 10 %).

Revenu brut des couples mariés, en 2004  
Apport de chaque conjoint

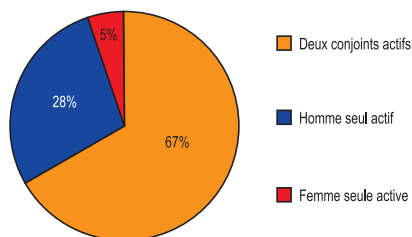


Un contribuable est actif s'il tire la majorité de ses ressources d'une activité lucrative (salariée ou indépendante). Sinon, il est considéré comme inactif.

### L'apport de l'homme nettement majoritaire chez les couples actifs

Seuls les revenus provenant d'une activité lucrative (salaires; revenus d'exploitation, pour les indépendants) ainsi que les revenus mobiliers sont attribuables à l'un ou l'autre des conjoints. Dans les données fiscales à disposition, les revenus de transferts (rentes) sont communs. L'analyse de l'apport des conjoints n'a donc guère d'intérêt pour les couples inactifs, en général des retraités.

## Statut d'activité des conjoints dans les couples actifs, en 2004



Parmi les 53 200 couples actifs (qui tirent la majorité de leurs ressources d'une activité lucrative), les revenus attribués à l'homme dépassent largement ceux de la femme. Avoir ou non des enfants ne modifie pas la situation.

## Revenu d'activité des couples actifs, en 2004

	Homme	Femme	Total
<i>En millier de francs</i>			
<b>Ensemble des couples actifs</b>	<b>5 860 863</b>	<b>2 149 457</b>	<b>8 010 320</b>
Deux conjoints actifs	3 542 841	1 931 923	5 474 764
Homme seul actif	2 318 022	///	2 318 022
Femme seule active	///	217 534	217 534
<i>Répartition en %</i>			
<b>Ensemble des couples actifs</b>	<b>73</b>	<b>27</b>	<b>100</b>
Deux conjoints actifs	65	35	100

Parmi les couples mariés, la masse des revenus provenant de l'activité des hommes est supérieure à celle des femmes pour deux raisons. D'une part, l'homme est plus souvent actif que la femme (voir le graphique ci-dessus). D'autre part, quand tous les deux travaillent, les revenus de l'homme sont supérieurs à ceux de la femme<sup>2</sup>. Si la contribution des hommes passe de 73 % pour l'ensemble des couples actifs à 65 % pour les couples où les deux conjoints travaillent, elle reste nettement majoritaire.

<sup>2</sup> Les données fiscales ne fournissent aucune indication sur les taux d'activité. Il n'est donc pas possible de déterminer dans quelle mesure les écarts entre sexes sont dus à une durée de travail plus courte des femmes ou à un taux de rémunération plus élevé pour les hommes.

## Contribuables retenus et année de référence

Certains contribuables personnes physiques imposés au barème ordinaire sont écartés du champ d'observation car les éléments de revenus les concernant sont incomplets, inexacts ou encore antérieurs à 2004. Par exemple, les contribuables qui n'ont pas résidé dans le canton de Genève l'année entière ou les contribuables taxés d'office.

La période de référence est l'année fiscale 2004, selon la situation des taxations au 31 janvier 2007. Les contribuables pas encore taxés à cette date pour l'année fiscale 2004 ne sont pas pris en compte.

Pour des données complètes sur les revenus des ménages à Genève, voir le site Internet de l'OCSTAT (domaine 20) : [http://www.ge.ch/statistique/statistiques/domaines/20/20\\_02/aperçu.asp](http://www.ge.ch/statistique/statistiques/domaines/20/20_02/aperçu.asp)

Les revenus d'activité médians respectifs de l'homme et de la femme sont plus élevés quand leur conjoint est inactif que quand les deux travaillent. Dans ce cas-ci, par ailleurs, le revenu médian de la femme représente 58 % de celui de l'homme. Quand un seul des conjoints travaille, l'écart entre les sexes est moindre : le revenu médian des femmes représente 67 % de celui des hommes.

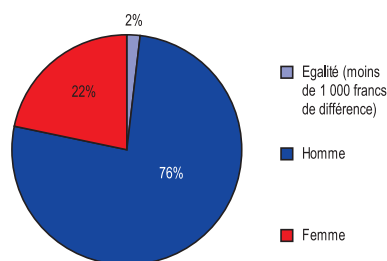
## Revenu d'activité médian des couples actifs, en 2004

	Homme	Femme	Couple actif
<i>En franc</i>			
Deux conjoints actifs	81 877	47 520	132 667
Homme seul actif	98 968	///	98 968
Femme seule active	///	66 027	66 027

## Evolution entre 1990 et 2004

Par rapport à 1990, la femme est plus souvent active et les couples où seul l'homme est actif sont plus rares. La part des couples où les deux conjoints travaillent passe ainsi de 61 % à 67 %. Cependant, en termes de répartition des revenus, les changements sont moins sensibles: quand les deux conjoints sont actifs, la contribution de la femme au revenu d'activité du couple ne progresse guère entre 1990 et 2004, passant de 33 % à 35 %.

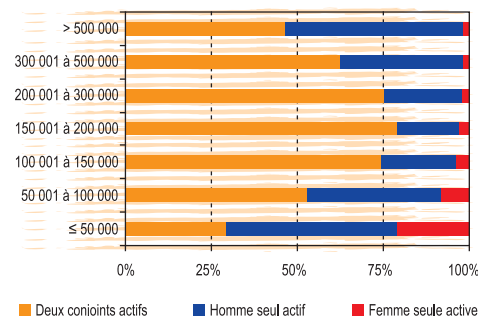
## Quel conjoint gagne le plus quand les deux sont actifs ?



## La femme moins souvent active dans les couples avec les plus hauts revenus

La proportion de couples dont les deux conjoints sont actifs varie selon le revenu brut total du couple. Elle est la plus basse parmi les revenus inférieurs à 100 000 francs et ceux supérieurs à 500 000 francs. A l'opposé, elle est la plus élevée parmi les couples situés dans les tranches de revenus comprises entre 100 000 et 300 000 francs.

## Statut d'activité des conjoints selon le niveau de revenu brut total du couple, en 2004



Quand le revenu brut total du couple augmente, tant le revenu d'activité de l'homme que celui de la femme croissent. Cependant, à l'intérieur des couples, le revenu de l'homme ayant tendance à augmenter plus fortement, l'écart entre les sexes se creuse avec l'accroissement du revenu total du couple. A partir de 300 000 francs, le revenu d'activité de la femme représente moins de la moitié de celui de son conjoint.

## Couples dont les deux conjoints sont actifs, en 2004

Tranches de revenu brut total	Revenu d'activité médian		Femme / homme, en %	Effectif, en %
	Homme	Femme		
≤ 50 000	18 415	14 595	79	2
50 001 à 100 000	51 108	26 216	51	20
100 001 à 150 000	74 511	45 123	61	35
150 001 à 200 000	100 729	61 347	61	21
200 001 à 300 000	138 554	77 074	56	15
300 001 à 500 000	221 174	89 161	40	5
> 500 000	449 626	80 235	18	2
<b>Ensemble</b>	<b>81 877</b>	<b>47 520</b>	<b>58</b>	<b>100</b>